

Newsletter juridique et fiscale du 19 juin

Sommaire :

[Actualités nationales](#)

[Elections législatives anticipées du 30 juin et 7 juillet prochain](#)

[Promulgation de la loi attractivité](#)

[Actualités européennes](#)

[Elections européennes](#)

[Présidence hongroise du Conseil : “Make Europe great again”](#)

[Approche générale du Conseil sur l’investissement de détail \(RIS\)](#)

Actualité nationale

Elections législatives anticipées du 30 juin et 7 juillet prochain

A l'approche du premier tour des élections législatives, France Invest vous propose quelques extraits des grandes lignes programmatiques des principaux partis ayant un lien avec l'économie et éventuellement le capital investissement.

⚠ Les mesures ne sont pas exhaustives et sont complétées à mesure des annonces des candidats.

 [Consulter la note](#)

Promulgation de la loi attractivité

La loi a été promulguée le 13 juin 2024. Elle a été publiée au Journal officiel du 14 juin 2024. Pour mémoire, trois mesures ont été proposées par France Invest et adoptées dans le texte final.

➔ Pour rappel : [newsletter actualités juridiques et fiscales du 6 juin](#)

 [Consulter la loi](#)

Actualité européenne

Elections européennes

Si, au niveau global, le Parlement a numériquement préservé sa majorité tripartite (PPE de centre-droit, S&D de centre-gauche et Renew centriste), les élections impliquent une série de changements en filigrane : la dynamique du pouvoir se déplace entre les partis nationaux rivaux et les partis rivalisent pour s'emparer d'une plus grande importance au sein des groupes.

Concernant la France, au cours de la dernière législature, 50 des 79 députés (environ 63% du total) appartenaient à des groupes de la coalition pro-européenne du centre (PPE, S&D, Renouveau) et aux Verts. Au cours de la nouvelle législature, cette répartition évoluera nettement en faveur des nationalistes, à la suite de la victoire écrasante du Rassemblement national (RN). Dans le nouveau Parlement, 37 des 81 députés européens du pays seront issus du PPE, du S&D, du Renouveau ou des Verts, tandis que les nationalistes/populistes compteront 30 députés du RN et 5 de la Reconquête, une autre force nationaliste. Les 30 eurodéputés du RN constitueront l'une des plus grandes délégations de tout le Parlement.

Les prochains jours seront dominés par des discussions au sein des groupes politiques et entre eux sur les postes et l'influence au sein du Parlement, par le positionnement dans le débat à venir sur les postes les plus importants de l'UE, ainsi que par des discussions sur l'allégeance aux groupes, avec un certain nombre de questions ouvertes sur le positionnement de certains partis nationaux.

[Résultats des élections européennes](#)

Présidence hongroise du Conseil : “Make Europe great again”

La Hongrie, qui présidera le Conseil de l'Union européenne du 1er juillet au 31 décembre 2024, a dévoilé ses priorités, son logo et son slogan.

Ses priorités :

- Adopter un nouveau pacte de compétitivité
- Renforcer la politique de défense
- Baser la politique d'élargissement sur le mérite
- Réduire l'immigration illégale
- Définir une future politique de cohésion
- Centrer la politique agricole sur les agriculteurs
- Relever les défis démographiques

[Plus d'information](#)

Approche générale du Conseil sur l'investissement de détail (RIS)

Le texte du Conseil (« General Approach ») sur la stratégie d'investissement de détail (RIS) ayant été approuvé par les ambassadeurs de l'UE, les négociations interinstitutionnelles (« trilogues ») avec le Parlement européen devraient commencer à la fin de l'année.

- [Accord sur la directive omnibus](#)
- [Accord sur la révision du Règlement PRIIPs](#)

Les principales propositions du Conseil concernent :

- **Les inducements** : le Conseil propose de supprimer l'interdiction des rétrocessions reçues pour les ventes en exécution simple, de renforcer les garanties accompagnant toutes les rétrocessions et d'introduire des principes généraux à respecter lors du paiement ou de la réception de rétrocessions. Il propose par ailleurs que Les États

membres puissent interdire les rétrocessions et de réexaminer les dispositions relatives aux rétrocessions 5 ans après leur entrée en vigueur.

- **Value for money** : le Conseil propose que les fabricants et les distributeurs évaluent si les coûts et les frais liés à un produit sont justifiés et proportionnés au regard de leur performance, de leurs autres avantages et caractéristiques, de leurs objectifs et, le cas échéant, de leur stratégie, et qu'ESMA et EIOPA élaborent des benchmarks de supervision au niveau de l'Union. Le Conseil prévoit également de renforcer le processus de gouvernance des produits avec un système de groupe de pairs. Il propose également de permettre aux États membres dont les autorités nationales compétentes ont élaboré, avant le 1er juillet 2024, des benchmarks sur les coûts et les performances afin de détecter les valeurs aberrantes, de décider de continuer à utiliser ces référentiels nationaux, mais uniquement en ce qui concerne les produits d'investissement fondés sur l'assurance. Le Conseil propose de revoir ce cadre 7 ans après son entrée en application.

 [Plus de détails](#)

Retrouvez ici nos actualités des semaines précédentes :

- Veille juridique & fiscale [de la newsletter du 6 juin](#)
- Veille juridique & fiscale [de la newsletter du 21 mai](#)
- Veille juridique & fiscale [de la newsletter du 24 avril](#)
- Veille juridique & fiscale [de la newsletter du 19 mars](#)
- Veille juridique & fiscale [de la newsletter du 29 février](#)
- Veille juridique & fiscale [de la newsletter du 16 février](#)
- Veille juridique & fiscale [de la newsletter du 31 janvier](#)
- Veille juridique & fiscale [de la newsletter du 17 janvier](#)